

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SOIRÉE-DÉBAT :

#### **Le droit fondamental de pouvoir se retirer dans la dignité en présence de Marie Humbert**

**le vendredi 25 avril 2008 à 18 h à l'Hôtel du Département à Rouen**

---

L'association « Faut qu'on s'active » a, depuis le 24 septembre 2004, date anniversaire du « départ » de Vincent Humbert, entrepris de contribuer à l'émergence d'un vrai débat national sur le droit à se retirer dans la dignité. En deux mois, à travers un tour de France, **une proposition de loi d'initiative populaire pour une « loi Vincent Humbert » avait déjà recueilli 130 000 signatures.**

Malgré une opinion massivement favorable, malgré la pratique clandestine non contrôlée de l'euthanasie, le gouvernement et le parlement se refusent toujours à reconnaître que la France est dans une impasse juridique. **La loi « Léonetti » ne répond pas au problème posé avec force par Vincent Humbert, qui n'était pas en fin de vie.**

Marie Humbert et l'association « Faut qu'on s'active » continuent le combat. Le « Mouvement national pour une loi Vincent Humbert » est né. Ce mouvement s'est donné pour objectifs de recueillir 300 000 signatures, d'interpeller les politiques, tous les politiques qui ont pour beaucoup reconnu que la loi Léonetti était imparfaite et nécessitait :

- ~ **un amendement « Vincent Humbert »** permettant d'étendre le « droit à se laisser mourir » aux patients qui ne sont pas en fin de vie, mais qui font état d'une souffrance ou d'une détresse constante, insupportable, non maîtrisable, à la suite d'un accident, d'une affection pathologique ou d'une maladie dégénérative incurable ;
- ~ **un amendement « Frédéric Chaussoy »** permettant dans un nombre limité de cas, d'arrêter les souffrances par une « aide active à mourir » (injection d'un produit létal), qui fera l'objet d'une « exception d'euthanasie » inscrite dans le code pénal.

Le mouvement a grandi et s'est organisé dans tous les départements. **L'objectif des 300 000 signatures est largement atteint.** Comme le stipule Vincent LENA, magistrat et président du Mouvement : *« Arrêtons l'hypocrisie sur l'euthanasie clandestine, pratiquée chaque jour dans le secret des maisons ou le silence des hôpitaux. Luttons contre les inégalités des citoyens face à la mort ».*

Concernant la pièce de théâtre de Francis Beaucourt « qu'il repose en révolte ou le procès de Marie H », ce procès imaginaire n'énonce pas de verdict mais s'inscrit dans la tradition du théâtre engagé.

L'association « Faut qu'on s'active » organise donc en Seine-Maritime une soirée-débat :

- ~ 18h : **Représentation de la pièce de théâtre de Francis BEAUCOURT « Qu'il repose en révolte ou le procès de Marie H. »**
- ~ 19h45 : **Débat sur la fin de vie, en présence de Marie Humbert et de Laurent Fabius, Député de Seine-Maritime auteur d'une proposition de loi instaurant une aide active à mourir.**

*Entrée libre sur simple message au 09 64 27 95 26.*